

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 25 JANVIER 2010
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille dix, le 25 Janvier à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Messieurs DEZELU, BERRUE, CHARPENTIER, CHESNEAU, HENAULT, MICHOUX, PITAULT, DELANOUE, CHOPINEAU

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs COLAS DES FRANCS, COUTAN, LEHOUX, LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mesdames BOUCHENY, PRIOL et MORIN, Messieurs DERBOIS, DOUCET et DUBOIS

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Messieurs DAVID, HENRY, NIEUVIARTS et OUVRY

Etaient excusés : Monsieur DELAITRE

Assistaient à la réunion : M^{me} PITAULT, directrice du syndicat,
M. AFFOUARD, responsable technique
M^{lle} ROUSSEAU, chargée de mission communication

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté des services administratifs.

Monsieur DEZELU souhaite la bienvenue à **Monsieur DUBOIS**, nouveau délégué de la Communauté de Communes Cœur de Sologne.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 Novembre 2009

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ce compte-rendu.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Avenant marché « traitement des objets encombrants non valorisables »

Le S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris collecte les déchets issus des déchèteries et les encombrants en porte à porte.

En Décembre 2007, un marché de traitement des objets encombrants non valorisables avait été contracté avec la société Sita Centre Ouest pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an à compter du 17 Décembre 2007.

Ces déchets sont transportés par les véhicules du S.M.I.C.T.O.M. au moyen de camions porteurs-remorqueurs vers le centre de Villeherviers.

Jusqu'à ce jour, 1 940 tonnes par an de déchets non valorisables sont transportées.

A compter du 1^{er} Février 2010, l'exploitation de la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin sera assurée par le syndicat.

En conséquence, les tonnages apportés au centre de Villeherviers seront augmentés d'environ 500 tonnes.

C'est pourquoi, un avenant doit être établi visant à concrétiser cette augmentation de tonnages. Les conditions initiales du marché resteront inchangées et s'appliqueront au présent avenant. Seule l'augmentation du tonnage des déchets entraîne un changement des conditions économiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

III. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

A compter du 1^{er} Février 2010, l'exploitation de la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin sera effectuée en régie.

Afin d'en assurer le gardiennage, il est proposé de recruter l'agent de la société VEOLIA.

En application du décret n° 2005-1344 du 28 Octobre 2005, les services du S.M.I.C.T.O.M. ont procédé au calcul de la reprise des services antérieurs de cet agent sur la base de ses fiches de paye depuis 1985.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Février 2010.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

IV. Création d'un poste de rédacteur

Suite à la réussite au concours de rédacteur d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, Monsieur le Président propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} Février 2010.

Le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sera, quant à lui, supprimé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

V. Information : élection des représentants du personnel

Le personnel du S.M.I.C.T.O.M. a souhaité procéder à l'élection de représentants.

Depuis le 8 décembre dernier, quatre agents titulaires et quatre agents suppléants représentent l'ensemble du personnel.

Ils seront consultés pour des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du S.M.I.C.T.O.M.

VI. Questions diverses

- Une synthèse 2009 des matériaux issus de la collecte sélective montre une légère hausse du taux de refus de tri (12%) par rapport au taux de 2008 (10 %) du fait de l'arrivée de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Monsieur OUVRY tient à souligner que le contenu des bacs jaunes des écarts était de mauvaise qualité. Celui-ci déplore également des différences de consignes de tri entre celles de VEOLIA et celles du S.M.I.C.T.O.M.

- **Monsieur DEZELU** informe les membres du Comité Syndical que Monsieur le Maire de La Ferté-Saint-Aubin souhaite connaître le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2010. A l'heure actuelle, de nombreux projets sont à l'étude et ont retardé l'élaboration du budget. D'autre part, les bases n'étant connues qu'après mi-mars, il n'est donc pas impossible de déterminer ce taux.

Concernant la demande de **Monsieur OUVRY** que soient rééditées de nouvelles cartes pour les habitants de La Ferté-Saint-Aubin, **Monsieur DEZELU** rappelle qu'une communication spécifique relative aux modifications des jours et heures d'ouverture de la déchèterie de La Ferté-Saint-Aubin a été distribuée à chaque foyer.

Par ailleurs, **Monsieur DEZELU** évoque le coût important d'une réédition totale des cartes de déchèterie.

- Les services du S.M.I.C.T.O.M. travaillent à la création de calendriers distincts pour chaque commune où figureront les modifications de tournées, les jours de collecte des Ordures Ménagères, des emballages et des encombrants.

- **Monsieur OUVRY** propose que ceux destinés aux habitants de La Ferté-Saint-Aubin soient intercalés avec le journal de la commune.

- Pour les autres communes, les services du S.M.I.C.T.O.M. contacteront les secrétariats de mairies.

- Le groupe de travail « conteneurisation » se réunira le 4 Février à 17 heures. au lieu de 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.